
Commission de la représentation électorale

Audition publique du 13 juin 2008

Mémoire présenté par l'Association libérale de la circonscription de Trois-Rivières

Le DGE propose une modification des limites de la circonscription de Trois-Rivières. Ces modifications sont basées sur la recherche de l'équilibre du nombre d'électeurs de chacune des circonscriptions du Québec. Tout en respectant le travail du DGE, l'Association libérale de la circonscription de Trois-Rivières estime que la proposition de modification des limites du comté n'est pas souhaitable. L'Association recommande au DGE le statut quo et de ne pas modifier les limites du comté de Trois-Rivières.

État de la situation

La région compte 5 comtés. Selon le rapport préliminaire de la proposition de délimitation, la situation des comtés est la suivante :

Comté	État	Modification recommandée
Champlain	3,9 %	Aucune modification
Laviolette	-24,3 %	Ajout de territoire
Maskinongé	9,6 %	Transfert de territoire avec Trois-Rivières
Saint-Maurice	-19,4 %	Aucune modification
Trois-Rivières	-16,5 %	Transfert de territoire avec Maskinongé

On remarque que tous les comtés, sauf Laviolette, sont à l'intérieur des limites ± 25 %. Pour le comté de Saint-Maurice, aucune modification n'est proposée. Pour le comté de Trois-Rivières, dont l'écart est inférieur à celui du comté de Saint-Maurice, des modifications importantes de territoire sont proposées.

Soulignons que le développement domiciliaire actuel dans le comté de Trois-Rivières se réalise dans la partie nord de la ville de Trois-Rivières, justement dans la zone qui serait transférée dans le comté de Maskinongé. C'est un secteur actuellement très dynamique en termes de développement.

Proposition du DGE

Le DGE propose de transférer la partie nord du comté de Trois-Rivières, vers le comté de Maskinongé. De l'autre côté, une partie importante de l'ancienne ville de Trois-Rivières-Ouest serait incluse dans le comté de Trois-Rivières.

Conséquences suite aux modifications proposées

Augmentation future du nombre d'électeurs :

Le fait de retrancher la zone nord du comté diminue considérablement la capacité d'augmentation du nombre d'électeurs dans le comté. La zone ajoutée provenant du comté de Maskinongé, n'offre pas, à notre avis le potentiel de développement domiciliaire de la zone nord du comté de Trois-Rivières.

Depuis quelques années, la croissance du comté de Trois-Rivières s'est effectuée dans la zone nord du comté (On observe un retour de personnes retraitées vers leur région natale). Voici les statistiques (obtenues de la ville de Trois-Rivières) pour les deux districts électoraux de la ville de Trois-Rivières localisés au nord du comté :

Secteur	Électeurs 2001	Électeurs 2008	Écart
Les Forges	5 928	6 266	338
Les Terrasses	6 189	7 359	1 170
Total :	12 117	13 625	+1 508
Comté de Trois-Rivières	37 281 (2000)	37 747 (2007)	+ 466

On remarque que l'augmentation du nombre d'électeurs de ces deux secteurs est supérieure à l'augmentation du nombre d'électeurs du comté pour la même période. On conclue qu'il y a décroissance des électeurs dans les secteurs sud et croissance dans la zone nord du comté.

Retrancher la zone nord du comté de Trois-Rivières ferait en sorte que le nombre d'électeurs du comté pourrait réduire dans le futur. Comme la moyenne provinciale du nombre d'électeurs augmentera dans le futur, s'il n'y a pas de comtés additionnels, le comté de Trois-Rivières pourrait se retrouver en déficit de population dans le futur. Une autre modification des limites du comté serait alors requise.

Sentiment d'appartenance :

Nous n'avons pas de statistiques précises, mais la modification aurait pour conséquence de déplacer environ 16 000 électeurs de Maskinongé vers le comté de Trois-Rivières, et de déplacer environ 9 000 électeurs de Trois-Rivières vers le comté de Maskinongé, pour un écart net de 7 000 électeurs. Environ 25 000 électeurs seraient donc touchés pour un écart de 7 000 électeurs. Nous croyons qu'il est important pour un électeur de développer un sentiment d'appartenance à un comté et à un député. Le fait de déplacer autant de personnes ne reflète pas cette philosophie.

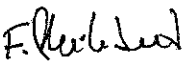
Historique :

La zone du comté qui serait retranchée du comté de Trois-Rivières est en partie composée du secteur Les Forges. Durant les années 60, le village des Forges a été annexé à la ville de Trois-Rivières. L'annexion a été douloureuse. À l'époque, ce secteur était isolé des zones développées de Trois-Rivières, plus au sud. Tout au long des années, et au fur et à mesure de l'expansion de la ville de Trois-Rivières vers le nord, un sentiment d'appartenance du « village des Forges » s'est développé. Les Forges font partie du comté de Trois-Rivières. En transférant la zone nord vers le comté de Maskinongé, on efface 40 ans d'histoire.

Le futur :

Le DGE a choisi de ne pas adresser la situation du comté de Saint-Maurice, dont le nombre d'électeurs est de 19,4 % inférieur à la moyenne nationale. Est-ce que le DGE envisage dans le futur la disparition de ce comté ? Bien que nous nous opposerions à cette situation, advenant la disparition du comté de Saint-Maurice, les électeurs du comté de Saint-Maurice seraient inclus dans les autres comtés périphériques. La nouvelle délimitation du comté de Trois-Rivières limiterait la capacité du comté de Trois-Rivières à augmenter le nombre d'électeurs.

Pour toutes ces raisons, l'Association libérale de la circonscription de Trois-Rivières recommande la statu quo et de ne pas modifier les limites du comté.


François Philibert
Président

Association libérale de la
circonscription de Trois-Rivières